

**Séance du 9 JUILLET 2020 (18h00)**

**Espace Montgolfier - DAVEZIEUX**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	54
Votants	:	55
Convocation et affichage	:	04/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Carlos ALEGRE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Cécilia FARRE, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Dominique MAZINGARBE, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.  
 Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND).

**CC-2020-175 - RESSOURCES - COMMANDE PUBLIQUE - VALIDATION DES MODALITES DE DEPOT DES LISTES ET DE SCRUTIN POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) A CARACTERE PERMANENT**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Consécutivement à l'élection du nouveau Président d'Annonay Rhône Agglo, il convient, de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Cette élection s'effectuera en deux temps :

- dans le cadre de la présente délibération, sont fixées les conditions de dépôt des listes de candidats ;
- lors d'une autre délibération, les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de cette commission seront élus selon les modalités rappelées ci-dessous.

Les modalités de dépôts des listes de candidats sont fixées comme suit :

- les listes de candidats sont déposées auprès du secrétariat de séance lors de la séance consacrée à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

- les listes peuvent être complètes, c'est à dire composées de dix noms, ou comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Les modalités du scrutin sont les suivantes :

- l'élection se fait selon un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.
- En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui aura obtenu le plus grand nombre de suffrages.
- En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-5, L.1414-1, L.1414-2, L.2121-21, D.1411-3, D.1411-4, et D.1411-5,

**VU** l'article R.2162-24 du Code de la commande publique,

**VU** la délibération n°CC-2020-150 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

### DÉLIBÉRÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**ACCEPTE** les modalités de dépôt des listes de candidats en vue d'une nouvelle élection de la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

- les listes de candidats sont déposées auprès du secrétariat de séance lors de la séance consacrée à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- les listes peuvent être complètes, c'est à dire composées de dix noms, ou comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

**CHARGE** Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 15/07/20  
 Affiché le : 17/07/20  
 Transmis en sous-préfecture le : 17/07/20

17 JUL. 2020

Pour extrait certifié conforme au  
 registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
 Le Président

